

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **17** février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012701-DE

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-01 Désignation d'un secrétaire de séance**

Il est proposé de nommer Nathalie MEYER pour remplir les fonctions secrétaire de séance.



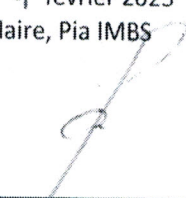
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et


**DESIGNE** Nathalie MEYER pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4/02/2024  
Holtzheim, le 4 février 2025  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **17** février 2025

Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-02 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024**

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012702-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024

Holtzheim, le 4 février 2025

Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Nathalie MEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 17 février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012703-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-03 Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice budgétaire 2025**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, selon le détail ci-dessous :

Compte	Crédits votés par chapitre en 2024		25 % des crédits de 2024
	Libellé	Montant	
20	Immobilisations incorporelles	41 700,00	10 425,00
21	Immobilisations corporelles	490 563,00	122 640,75
23	Immobilisations en cours	633 975,00	158 498,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 166 238</b>	<b>291 563,75</b>

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires Investissement 2025 – détail par compte :

	Compte	Montant budget	Quart
Chapitre 21	2121	8 000,00	2 000,00
	2128	2 800,00	700,00
	21311	36 050,00	9012,50
	21312	116 800,00	29 200,00
	21318	90 083,00	22 520,75
	2138	58 900,00	14 725,00
	21531	23 000,00	5 750,00
	21538	94 000,00	23 500,00
	2158	3 000,00	750,00
	21838	12 750,00	3187,50
	21841	5 430,00	1357,50
	2188	39 750,00	9 937,50
	<b>TOTAL CHAP. 21</b>	<b>490 563,00</b>	<b>122 640,75</b>
Chapitre 20	202	4 200,00	1 050,00
	2031	37 500,00	9 375,00
	<b>TOTAL CHAP. 20</b>	<b>41 700,00</b>	<b>10 425,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>532 263,00</b>	<b>133 065,75</b>

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

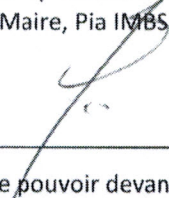
Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024

Holtzheim, le 4 février 2025

Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 17 février 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012704-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-04 Transition énergétique / écologique : « Poursuite de la rénovation du parc de luminaires de la Commune, remplacement par des Leds » - Projet pluriannuel 2025/2026 - Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subventions**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique / écologique et de développement durable, la Commune a sollicité l'Agence du Climat pour la réalisation d'une étude afin de justifier le respect des critères d'éligibilité du Fonds Vert.

Il ressort de cette étude :

- que tous les critères du Fonds Vert sont respectés
- qu'avec la poursuite de l'extinction nocturne déjà en place, l'économie d'énergie serait de 65 %.

Aussi, il est proposé de poursuivre la rénovation du parc lumineux communal, à savoir les rues suivantes :

Tranche 2025 : - rue d'Achenheim (partiel) - rue de la Paix - rue de Hangenbieten - rue du Champ du Feu - rue du Climont	76 luminaires	59 325,00 € HT
Tranche 2026 : - rue Sainte Odile - rue des Alouettes (y/c Merles) - rue St Pirmin - rue St Laurent - rue du Couvent - rue du Presbytère - rue des Sœurs - rue d'Entzheim (entrée) - rue du Foyer - rue Germain Muller - rue Joseph Graff (impasse hôtel)	71 luminaires	53 650,00 € HT
CUMUL	147 luminaires	112 975,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet « Poursuite de la rénovation du parc de luminaires de la Commune, remplacement par des Leds »

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les travaux

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT €	Objet	Montant HT €
Tranche 1 2025	59 325,00	Etat 40 %	45 190,00
Tranche 2 2026	53 650,00		
		Autofinancement 60 %	67 785,00
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>112 975,00</b>		<b>112 975,00</b>

**SOLLICITE** le concours de L'Etat pour une DETR, un Fonds vert ou toute autre subvention

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de dotation et de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

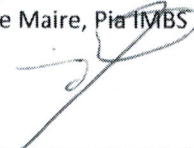
Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024

Holtzheim, le 4 février 2025

Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le 17 février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012705-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-05 Création de 2 emplois d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

**OUI** les explications de la Directrice Générale des Services,

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012705-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création de deux emplois permanents d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, pour les fonctions d'Agent d'accueil / administratif, et de Comptable.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le

4 /02/2024

Holtzheim, le 4 février 2025

Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Nathalie MEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **17** février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012706-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 26

Conseillers présents : 22

Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

#### **Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

#### **Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER

Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN

Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS

Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

#### **2025/01/27-06 Fusion administrative des 2 écoles de Holtzheim**

Parmi ses compétences essentielles, la Commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (article L212-1 du Code de l'Éducation et L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales).

De son côté, l'Éducation Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative qui les soutient.

Dans ce cadre, la Commune a été sollicitée par l'Inspection de l'Éducation Nationale au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Holtzheim.

Ce projet ayant émergé à la faveur du départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire, il a été approuvé lors des 2 conseils d'école du 7 janvier 2025 réunissant l'ensemble des parents élus et la totalité des enseignants des écoles concernées.

Cette fusion serait également dans l'esprit actuel de l'I.E.N. de fusionner les écoles. Il s'agit d'une réelle opportunité de regroupement.

A la demande et en concertation avec la direction des services de l'Education Nationale, il est proposé de fusionner administrativement à compter de la rentrée de septembre 2025 l'école maternelle et l'école élémentaire de Holtzheim.

Ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur pour la Commune mais aussi pour l'I.E.N. Cette direction unique serait un pilote pédagogique qui apporterait un parcours cohérent aux élèves. Suite à la fusion, il s'agirait d'une école primaire avec une seule équipe (actuellement les 2 équipes travaillent déjà ensemble) dans un objectif de continuité avec un socle commun à partager, et l'école portera un nouveau nom.

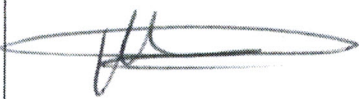
**OUI** les explications de Chantal LEONARD, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance et des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


**APPROUVE** le projet de fusion administrative des 2 écoles de Holtzheim.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024  
Holtzheim, le 4 février 2025  
Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **17** février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012707-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-07 Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public**

**Programmation 2025 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux**

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, les élus sont invités à donner leur avis sur le projet de rapport de l'Eurométropole de Strasbourg (ci-joint en annexe) en vue d'une présentation au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 7 février 2025.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012707-DE



### Les travaux prévus pour Holtzheim sont les suivants :

Opérations	3013H0101	HOLTZHEIM		Suite études et travaux		1	
Site projet	ROUTE D'ENTZHEIM						
Travaux à réaliser	3.3	Extérieur	Rue de l'École	Ext	Rue Schweitzer	T12	non
Est. Total Travaux	570 000 €		Extérieur	Extérieur	T12	non	TTC
Etat	Etat d'entretien réseau	Conduite branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	120 000 €
	Total débière EMS						120 000 €

Opérations	3013H0101	HOLTZHEIM		Suite études et travaux		2	
Site projet	RUE FREDERIC BARTHOLOMEY						
Travaux à réaliser	2.2	Extérieur	Complet	Ext	Complet	T12	non
Est. Total Travaux	335 000 €		Extérieur	Extérieur	T12	non	TTC
Etat	Etat d'entretien réseau	Conduite branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	80 000 €
	Total débière EMS						80 000 €

Opérations	3013H0101	HOLTZHEIM		Etudes et travaux		3	
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Lutte contre les inondations						
Travaux à réaliser	3.1	Extérieur	Selon Schéma Directeur	Ext	Selon Schéma Directeur	SDA	non
Est. Total Travaux	1 700 000 €		Extérieur	Extérieur	SDA	non	TTC
Etat	Nouvel équipement	Collecteur branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	700 000 €
Etat d'entretien	Nouvel équipement	Bassin collecteur	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	1 000 000 €
	Total débière EMS						1 700 000 €

Opérations	3013H0101	HOLTZHEIM		Etudes et travaux		4	
Site projet	RUE DE WOLFSHEIM - Chaussée						
Travaux à réaliser	1.1	Extérieur	Garage	Ext	Rue Charles Ehret	T6 + T12	non
Est. Total Travaux	850 000 €		Extérieur	Extérieur	T6 + T12	non	TTC
Travaux d'équipement	Etat d'entretien	Voie de distribution	Refection	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	150 000 €
Etat	Etat d'entretien réseau	Conduite branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	800 000 €
	Total débière EMS						850 000 €

#### Plusieurs secteurs


Opérations	3014E N51*	PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux		5	
Site projet	EM400 - entre la RM217 et la M35 (Eutzheim - Holtzheim - Geispolsheim)						
Travaux à réaliser	2.4	Extérieur	RM217	Ext	M35	En RM	non
Est. Total Travaux	3 200 000 €		Extérieur	Extérieur	En RM	non	TTC
Travaux d'équipement	Etat d'entretien	Voie structurante	Refection	Travaux tranchée ouverte	Type Marche	MAPA	800 000 €
	Total débière EMS						800 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

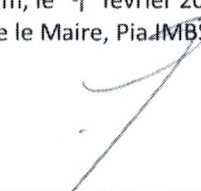
**EMET UN AVIS FAVORABLE** audit projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024  
 Holtzheim, le 4 février 2025  
 Madame le Maire, Pia IMBS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **17** février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012708-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-08 Acceptation de dons dans le cadre du carnaval 2025**

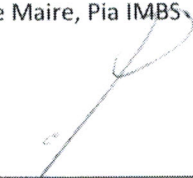
Dans le cadre de l'organisation du carnaval 2025, la Commission Ecoles, Enfance et Jeunesse et la Commission Associations et Fêtes du village ont sollicité les entreprises et commerces de la commune afin de recueillir des dons pour l'achat de récompenses pour le concours des plus beaux déguisements, de beignets, de bonbons...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


**ACCEPTÉ** les dons des entreprises et associations locales dans le cadre de l'organisation du carnaval 2025, la liste des donateurs sera établie et présentée ultérieurement.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024  
Holtzheim, le 4 février 2025  
Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



Mise en ligne sur le site internet de la Commune  
le **17** février 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 067-216702126-20250127-DELCM2025012709-DE



Département BAS-RHIN  
Arrondissement de  
STRASBOURG CHEF LIEU

*COMMUNE DE HOLTZHEIM*

Extrait du Procès-Verbal  
Délibérations du Conseil Municipal



\*\*\*\*

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 26  
Conseillers présents : 22  
Procurations : 4

Séance ordinaire du 27 janvier 2025  
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

**Membres présents : 22**

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

**Absents excusés avec procuration :**

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER  
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN  
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS  
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

**2025/01/27-09 Transition énergétique / écologique**

**« Rénovation du parc lumineux du terrain de football synthétique »**

**Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subventions**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique / écologique et de développement durable, la Commune souhaite rénover son parc lumineux en remplaçant les luminaires du terrain de football synthétique par des Leds en 2025.

Il s'agit essentiellement de la dépose de mâts, de la démolition de massifs et de la fourniture et pose de mâts de 18ml et de la fourniture et pose de 4 projecteurs Leds pour un montant de 29 990 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet « Rénovation du parc lumineux du terrain de football synthétique »

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les travaux

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

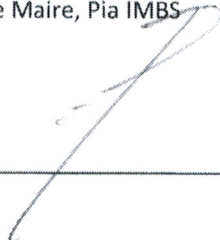
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT €	Objet	Montant HT €
Dépose de mâts Démolition de massifs Fourniture et pose de mâts de 18m Fourniture et pose de 4 projecteurs Leds	29 990	DETR Etat 25 %	7 497,50
		Autofinancement 75 %	22 492,50
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>29 990</b>		<b>29 990</b>

**SOLLICITE** le concours de L'Etat pour une DETR

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de dotation et de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 4 /02/2024  
 Holtzheim, le 4 février 2025  
 Madame le Maire, Pia IMBS



Le secrétaire de séance Nathalie MEYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.